

Conseil Municipal du 9 décembre 2022



- Convention de transports scolaires avec Mme Patricia FERNANDEZ : Révision de la rémunération
- Acquisition des parcelles cadastrées AL 52, AL 305, AL 359 et AL 425 (Canal Sabir)
- Convention de participation financière MPT Susville
- Demande de subvention RASED (Reseau d'Aides Specialisées aux Elèves en Difficulté) de La Mure
- Subvention au club de la Matheysienne VTT de Pierre-Châtel
- Contrat de prêt à usage Grange Perret - Côte Belle – La Dreyre pour l'estive 2023
- Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »
- AMF : Motion d'alerte sur les finances locales
- Mise en conformité des périmètres de protection Forage de la Bonne
- Réfection de la voie d'accès au cimetière des Angelas
- Réfection du clocher de l'église des Angelas
- Loyers des locations et baux communaux au 1er janvier 2023

- Questions diverses

Convention de transports scolaires avec Mme Patricia FERNANDEZ : Révision de la rémunération

Annule et remplace la délibération 2022-042

Erreur sur la dénomination de la société

Acquisition des parcelles cadastrées AL 52, AL 305, AL 359 et AL 425 (Canal Sabir)

Annule et remplace la délibération 2022-044

Erreur de frappe sur un numéro de parcelle

Convention de participation financière MPT Susville

Afin d'assurer les charges liées à la gestion des locaux utilisés dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement organisé par l'association « Maison Pour Tous », la commune de Susville demande une participation financière aux communes dont les enfants inscrits à l'ALSH sont issus. Cette participation s'élève à 60 € par enfant. 6 enfants de la commune de Valbonnais ayant fréquenté l'ALSH de Susville au cours de l'année 2021-2022, la participation de la commune de Valbonnais s'élève à 360 €.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, dans le sens d'une plus grande efficacité confier au Maire la délégation de signature de toute convention de participation financière à la MPT Susville et de tous documents administratifs et comptables nécessaires à la régularisation de ces dépenses

Demande de subvention RASED (Reseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) de La Mure

[\(Voir courrier de demande\)](#)

Demande 0.30 € par élève

Par solidarité 1 € par enfant scolarisé sur le site école de Valbonnais en 2021-2022 (soit 34 élèves)

Subvention au club de la Matheysienne VTT de Pierre-Châtel

10 €/enfants soit 60 € - Document à fournir ; CR AG et bilan financier

Contrat de prêt à usage Grange Perret - Côte Belle – La Dreyre pour l'estive 2023

Avec Antoine SEGATTA dans les mêmes conditions que pour 2022



Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Pour une meilleure lisibilité comptable

D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations ;

Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements ;

Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;

Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel ;

Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;

Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

AMF : Motion d'alerte sur les finances locales

[\(Voir document annexe\)](#)

Mise en conformité des périmètres de protection Forage de la Bonne

[\(Voir document annexe\)](#)

Réfection de la voie d'accès au cimetière des Angelas

Travaux estimés à 23722,30 € HT

Réfection du clocher de l'église des Angelas

Travaux estimés à 244 090,96 € HT

Demande de subvention Dotation territoriale du CD38



Loyers des locations et baux communaux au 1er janvier 2023

Appartement de l'ancienne école des Angelas loué à Mme Annick RUELLE : 55,68 € / mois ; 53,75 € en 2022

Appartement de l'ancienne école des Angelas loué à M. Jérôme CALVAT : 55,05 €/ mois ; 53,72 € en 2022

Préau de l'ancienne école des Angelas loué à M. Claude CLAVEL : 67,56 € / an ; 62,58 € en 2022

Préau de l'ancienne école des Angelas loué à Pascal BLANC-MARQUIS : 64,41 € / an ; 60,28 € en 2022

Garage de la Maison médicale loué à M. Maurice PICHAND : 22,16 € / mois ; 21,09 € en 2022

Rez-de-chaussée de la Maison médicale loué à Mme Florence BELLOTTI (non révisable) : 280 € / mois ;

Rez-de-chaussée de la Maison médicale loué à Mme Elise BERNARD-BRUNEL (non révisable) : 240 € / mois ;

Garage de l'ancienne caserne loué au SIVOM de Valbonnais : 2 700,46 € / an ; 2 527,20 € en 2022

Bureau de l'ancienne gare loué à l'ONF : 5 147,40 € / an ; 4 817,16 € en 2022

Crèche Les Marmouzets : 562,99 € / mois ; 521,47 € en 2022

Bail à ferme Didier JOANNAIS : 31,06 € / an ; 30 € en 2022

Bail à ferme Pascal BLANC-MARQUIS : 41,63 €/ an ; 40 € en 2022

Bail à ferme Groupement Pastoral de Valbonnais (Didier JOANNAIS) : 804,41 € / an ; 800 € en 2022

Bail à ferme EARL « Les délices de la ferme » : 52,34 € / an ; 50,55 € en 2022

Bail à ferme GAEC de l'Enverset : 31,41 € / an ; 30,33 € en 2022

Convention d'occupation AAPPMA « La truite de la Bonne » : 1 500 € / an ;

Convention d'occupation Roger BUISSON : 50 € / an (non révisable) ;

Convention d'occupation BERTINI TP : 2 148,35 € / an ; 2 114,52 € en 2022

Bail commercial VALBOMARCHE : 2 318,24 € TTC / trimestre ; 2 219,99 € TTC en 2022

Bail commercial VALBOCAMP : 13 057,14 € TTC / semestre ; 12 503,81 € TTC en 2022

Bail commercial VALBOPLAGE : 13 057,14 € TTC / semestre. 12 503,81 € TTC en 2022





Agenda à venir

- Depuis le 27 novembre jusqu'au 8 janvier la crèche de la Chapelle de La Roche peut se visiter (horaires sur le site de la mairie ou de PPV)
- Vendredi 16 décembre à 16h30, salle polyvalente :
 - Fête de Noël (dite aussi du vin chaud) - distribution colis de Noël aux anciens (bureau des associations réservé les 4 jours)
- Samedi 17 décembre entre 9h00 et 12h00, bureau des associations (ex-OT) : distribution des colis aux anciens
- Lundi 19 décembre à partir de 9h00 : distribution porte à porte. (Nicole/Patrick et Quentin/Mickael)
- Lundi 19 décembre à 18h00, à la mairie : Réunion commission eau
- Mardi 27 décembre : Pas de camion France Service
- Vendredi 13 janvier à 19h00, à la mairie : Vœux au personnel
- Samedi 14 janvier à partir de 18h00, salle polyvalente : Vœux du maire

Les baux commerciaux à renouveler en 2023

- Bail du camping
- Avenant au bail du camping
- Bail de la superette
- Bail du bar-Restaurant



Plan de sobriété énergétique de Valbonnais jusqu'en mars 2023



Sobriété électrique

- Prolongation de l'éclairage public de 22h00 à 6h00
- Ex- gendarmerie : extinction de la lumière entre 22h00 et 6h00
Remplacement des ampoules 150 W par des leds de 41W ou 21W (Voir [le plan](#) et [le Devis](#))
- Limiter la durée des Illuminations de Noël entre le 16/12 (Fête de Noël) et le 8/01.
De 6h00 à 9h00 puis de 16h00 à 22h00

Sobriété en fioul

- Bibliothèque : contrôler et régler la température à 16° quand elle est vide et 19,5° durant les heures d'ouverture
- Autres bâtiments : contrôler la température de toutes les pièces (14 thermomètres Wifi) afin de corriger, au mieux, les entrées de radiateurs (robinets thermostatés retirés en fonctionnement normal) et l'écart de température nuit-confort en sortie de chaudière.
- Salle polyvalente, en mode nuit pendant les vacances scolaires hormis les WE de début et de fin

Insérer une page web

Cette application vous permet d'insérer des pages web sécurisées commençant par `https://` dans l'ensemble de diapositives. Pour des raisons de sécurité, les pages web non sécurisées ne sont pas prises en charge.

Veuillez entrer l'URL ci-dessous.

`https://` `www.patrickdarne.fr/Ecowatt.ht`

Remarque : de nombreux sites web populaires autorisent l'accès sécurisé. Veuillez cliquer sur le bouton d'aperçu pour vérifier si la page web est accessible.

Aperçu

Visionneuse web
[Conditions](#) |

Coupure d'électricité cet hiver ?

- Elles concernent 60% des Français qui ne sont pas autour des clients prioritaires (les services de secours, les hôpitaux, les établissements de défense nationale, etc...) : ce n'est pas le cas de Valbonnais. Ce n'est pas une fatalité car, si la consommation globale diminue de 10 %, il n'y aura pas de coupures.
- Au cas où, on sera prévenu deux jours avant, les coupures qui auraient lieu entre 8 h et 13 h et entre 18 h et 20 h, sans durer plus de deux heures. L'application EcoWatt, à charger sur votre smartphone vous avertit pour les 4 jours qui suivent :
Si la pastille est verte tout va bien,
Si elle est orange, il est fort probable qu'il y ait des délestages le troisième ou quatrième jour à venir. Il faut modérer sa consommation.
Si elle est rouge, la situation est très délicate et il y aura des délestages dès le lendemain
- Nous préviendrons les abonnés à la lettre hebdomadaire "Ca se passe à Valbonnais" en cas d'alerte orange ou rouge.
- Vous pouvez aussi être directement alerté par SMS "**alerte vigilance coupure**", il suffit de renseigner votre n° de téléphone sur le site monecowatt.fr <https://monecowatt.fr> en cliquant cliquer en haut et à gauche sur **Alerte SMS**



Appartements de la Gendarmerie

Charges des locataires

Chauffage, éclairage des communs, entretien



Profil de baignade



L'ARS nous [demande](#) de mettre à jour le profil de baignade au plan d'eau.

Il est en deux parties :

- [Le profil de baignade](#) proprement dit
- [Le plan de gestion](#) qui liste les pollutions possibles et les solutions à apporter

Ecole : PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) En cas de risques naturels ou technologiques

Mme Fontaine, directrice de l'école, nous [demande](#) de mettre à jour PPMS, en particulier :

- le Plan de masse de l'école (accès à l'école dans la commune)
- le Plan d'Intervention (doit être placé à l'entrée principale du bâtiment, il regroupe tous les plans d'évacuation du bâtiment)
- le Plan d'évacuation (ils doivent être affichés dans l'établissement avec repérage des locaux à risques et des organes de coupure des fluides)
- les Plans avec repérages des lieux de mise en sûreté (il est possible de repérer les différents éléments sur le même plan)
- La partie concernant les temps péri-scolaire

[PPMS \(Plan Particulier de Mise en Sûreté\)](#)



Point sur le projet eau potable



Distribution de l'eau à Leygat



Distribution de l'eau à Roussillon





Point sur le projet eau potable – Les Bassins



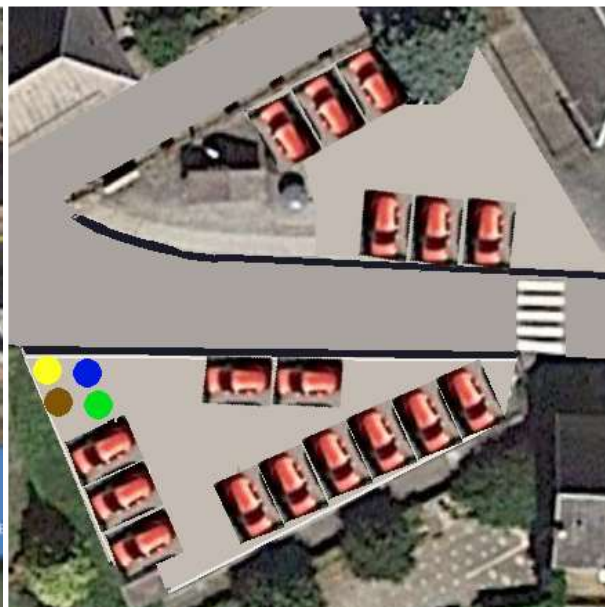


Aménagement de la place du Centre



Les contraintes :

- 1 molok + 3 moloks (ou bennes) de tri proches les uns des autres (volonté de la CCM) donc du même côté de la rue
- 1 cheminement piéton pour traverser les parkings – 1 espace réservé aux enfants qui attendent le bus
- Garder le même nombre de places existantes (si possible) dont une place réservée aux PMR





Analyse des comptages de vitesse faits aux Angelas

La V85, vitesse en dessous de laquelle roulent 85% des usagers, est de **31 km/h**.
Le trafic moyen journalier est de **70** véhicules par jour.

Analyse

Pour mémoire en 2017 le comptage à l'entrée Ouest du bourg avait donné comme résultat :
La V85, vitesse en dessous de laquelle roulent 85% des usagers, est de **47 km/h**.
Le trafic moyen journalier est de **1839** véhicules par jour.



Jeux parc multisport



Pont aire de jeu d'extérieur la jole 10 m - 1000 €



PARCOURS AVENTURE ECO / BALOO 3/12 ANS 1303 €



PARCOURS AVENTURE ECO / ZEUS 3/12 ANS

171,39 € HT



Log Walk



Joined Logs



Rocking Log

PAV (Point d'Apport Volontaire) aux Fayettes





Déneigement à Valbonnais

- Qui déneige les routes ?
 - Les routes départementales : les équipes du CER de Valbonnais.
 - Les routes communales : la commune qui a délégué un prestataire, Patrice Rodier. La route entre Les Verneys et Les Angelas et entre La Roche et Entraigues ne sont pas déneigées
- Pourquoi toutes les routes ne sont pas déneigées en même temps ?
 - Le département fixe des priorités
 - Patrice Rodier suit un parcours
- Qui déneige les trottoirs ?

Par arrêté du Maire, chacun doit déneiger devant son domicile (que l'on soit propriétaire ou locataire). La responsabilité de chacun peut-être engagée.
- Quelles obligations en voiture ?

Depuis le 1^{er} novembre les automobilistes doivent être munis d'équipements spéciaux (pneus neige, chaînes,...)

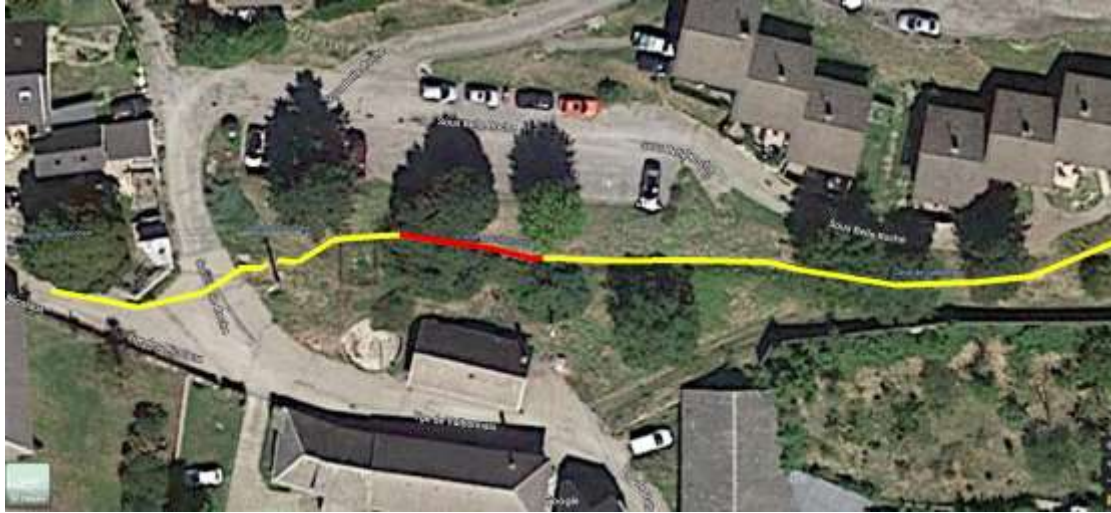


Incivilités aux Angelas





Chemin (non labélisé PDIPR) des Jardins de Siguret Sous Belle Roche



Description

Jerôme et Pascal seront missionnés pour faire le travail.



Ca s'est passé à Valbonnais depuis le dernier Conseil Municipal

Après la levée de la séance par le Maire



*La parole
est au public*

Renouveler les plaques des commerces aux 2 entrées de Valbonnais : Enlever Chardon Bleu et table d'hôtes - Ajouter Gites – Enlever medecin – Ajouter pôle santé ou ...

Il faudrait enlever pub Chardon Bleu dans la montée du Royer

Bonus aux associations : augmenter celui pour les décors de Noel + Fete du vin chaud

Manque un lieu pour se ravitailler à Valbonnais